



## Traité Betsa

### Michna 4 - Chapitre 1

זימן שחורים ומצא לבנים, לבנים ומצא שחורים, שניים ומצא  
שלושה אסורין; שלושה ומצא שניים, מותרין. בתוך הקן ומצא  
לפני הקן, אסורין; ואם אין שם אלא הם, הרי אלו מותרין.

S'il a désigné des [pigeons] blancs [la veille de Yom Tov], et a trouvé [pendant Yom Tov] des [pigeons] noirs; [ou inversement] il a apprêté des noirs et a trouvé des blancs, [de même s'il a désigné] deux [pigeons] et en a trouvé trois - ils sont interdits. S'il a réservé trois [la veille de Yom Tov] et en a trouvé deux [le jour de Yom Tov] - ils sont autorisés. S'ils étaient dans le nid et les a retrouvés à côté du nid - ils sont interdits. Mais s'il n'y a que ceux-là là-bas - ils sont permis.



### Argent et Halakha

Livre-référence en français sur les droits et devoirs de l'homme en société, plus particulièrement dans le domaine civil et économique. Voisinage, affaires, prêts, tribunaux... tout savoir sur ces lois auxquelles nous sommes confrontés au quotidien.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)